

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

15 juin 2023

VISANT À DONNER À LA DOUANE LES MOYENS DE FAIRE FACE AUX NOUVELLES  
MENACES - (N° 1352)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 193

présenté par

M. Léaument, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani,  
M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit,  
M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel,  
M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi,  
Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté,  
M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall,  
Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, Mme Pascale Martin,  
Mme Éliisa Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier,  
M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes,  
M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala,  
Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terre noir, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé,  
M. Vannier et M. Walter

-----

**ARTICLE 2**

À la première phrase de l'alinéa 12, après le mot :

« trains »

insérer les mots :

« de marchandises et de voyageurs ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

"Par cet amendement, nous souhaitons compléter la liste des zones et lieux dans lesquels peuvent intervenir les agents de douanes, notamment en ajoutant les trains transportant des marchandises, autrement dit le "fret ferroviaire".

---

Cet article 2 qui redéfinit le droit de visite des douanes (article 60) en détaillant un dispositif d'une phrase initiale aux interprétations trop floues et abusives (comme la relevé le Conseil constitutionnel dans sa censure de l'article) en 10 nouveaux articles au code des douanes, reprecise les zones et lieux dans lesquels les douanes peuvent procéder aux visites.

Parmi ces zones et lieux : les trains effectuant une liaison internationale. La Direction générale des douanes et des droits indirects (DGDDI) n'appréhendent que le secteur ferroviaire sous le prisme des voyageurs. Or, le syndicat Solidaires Douanes nous alerte, cela vient ""limiter la géographie d'intervention du service des douanes de manière artificielle et décorrélée de la réalité.""

Cette dimension cargo, certes en perte de vitesse chez l'opérateur national historique, est très investie par diverses puissances, notamment la Chine comme l'indique le même syndicat ""dans le cadre de l'initiative « Une ceinture, une route », connue également dans l'expression « Nouvelles routes de la soie. »""

"